

# Association Sport et Loisirs



## Valrassienne



### Les renouvellements de l'adhésion doivent être réalisés avant le 15/10/2025

Conformément à la décision prise à l'AG de 2024 la cotisation est de 30€ par adhérents soit 60€ pour les couples. Elle pourra être réglée par virement ou chèque.

Par virement il suffira d'envoyer le message ci-dessous à Denis : [mangenotdenis34350@gmail.com](mailto:mangenotdenis34350@gmail.com)

NOM: ..... Prénom : .....

Date de naissance :    /    /19

Pour les couples NOM et Prénom du conjoint : .....

Date de naissance :    /    /19

Montant du règlement : ..... fait par virement le :    /    /20

« Je certifie avoir pris connaissance de la Charte du Randonneur, du règlement intérieur et des statuts de l'ASLV consultables sur le site internet :

- [www.valrasrandosloisirs.com](http://www.valrasrandosloisirs.com) (onglet bureau) et je m'engage à en respecter la teneur. »

Par chèque il conviendra de joindre au chèque le bulletin d'adhésion complet et signé et de remettre l'ensemble à Laurette ou un autre membre du bureau.

Le Bureau ASLV